

Mme le maire, cher.e.s collègues,

La subvention proposée risque de ne pas permettre au centre social de pérenniser toutes ses activités. En l'occurrence l'activité déficitaire est le centre de loisirs, qui n'est pas une mission obligatoire d'un centre social ; mais sans doute indispensable pour bon nombre de familles.

Dans le cas d'une fermeture partielle ou totale de ce service, quelles sont les actions envisagées par la mairie, sachant qu'aucun budget n'est inscrit dans l'exercice à venir pour une éventuelle reprise communale ?

L'action sociale n'a pas à être rentable. Pour autant, il est clair que les conditions financières des centres sociaux sont déterminantes pour mettre en place les services proposés et garantir leurs fonctionnements. L'investissement réalisé dans ce domaine est largement compensé, « rentabilisé » à moyen et long terme par l'engagement des bénéficiaires dans la construction de notre société. Les centres sociaux travaillent en amont et sur les causes des dysfonctionnements systémiques de nos sociétés (incivilités, pertes de sens, vandalisme, pollutions, incultures, injustices, santé, discriminations...) qui coûtent beaucoup plus cher en fin de compte aux contribuables, sans compter les bienfaits sociétal, psychologique d'une civilisation plus harmonieuse et respectueuse des autres et de son environnement.

Les centres sociaux sur tout le territoire de France ont été mis à mal financièrement par de nouvelles obligations légales, ce n'est pas une particularité de notre centre social. L'augmentation de ses charges représentent pour Cap' de tout un surcoût de 40 000 dont 20 000 € pour l'ALSH.

Nous pouvons requestionner l'implication d'une commune pour son action sociale.

Aujourd'hui la subvention de la commune s'élève à moins de 8% du budget du centre social. On peut rajouter les locaux et les fluides mis à disposition, soit environ 40 000 € par an. Ce qui amène une subvention à hauteur d'environ 16% du budget de la structure.

Pour information, le centre social d'Orthez avec un budget et un fonctionnement équivalent a une subvention de 31% de la part de la commune.

La moyenne nationale de financement par les communes et les intercommunalités est de 41%, on est loin du compte.

Une réunion est prévue avec tous les partenaires à l'initiative du centre social pour trouver ou pas une solution, à la quelle vous n'avez toujours pas répondu.

Lors d'une réunion du CCAS, alors que je demandais pourquoi le centre communal d'action social se cantonnait au repas et à la sortie des aînés, vous m'avez répondu que nous avions un centre social pour ça et que vous déléguez toutes les missions sociales à cette structure.

J'ai donc pris acte.

Les centres sociaux et les espaces de vie sociale sont les acteurs majeurs de la politique de cohésion sociale de notre République française. Si nous sommes tous égaux devant la loi, de fortes disparités existent au regard des différentes conditions de vie, des milieux socio-

culturels et professionnels de nos concitoyens. L'état s'est outillé, au travers des dispositifs comme les centres sociaux et ses multiples services (France Service, accompagnement scolaire, centre de loisirs, accueil inconditionnel, intergénérationnel, intervention sociale avec les permanences d'assistantes sociales, avocats, animateurs numériques...) pour rétablir une équité entre toutes et tous.

Au-delà du rôle d'amortisseur social et la mise à dispositions des services de l'état, les centres sociaux, par leurs engagements et l'implication des bénévoles, contribuent fortement à participer, à créer les conditions du vivre ensemble, de l'émancipation des concitoyens, dès leurs plus jeunes âges. La volonté politique pour une implication des populations dans le portage de leurs projets, l'hébergement des associations et de leurs activités, la participation des bénévoles à la gouvernance appuyée par des professionnels qualifiés, est un exemple essentiel pour accompagner notre société vers plus de justice et d'harmonie.

La cohésion sociale est "la capacité de la société à assurer le bien-être de tous ses membres, incluant l'accès équitable aux ressources disponibles, le respect de la dignité dans la diversité, l'autonomie personnelle et collective et la participation responsable". Elle implique de façon générale le renforcement du lien social pour l'ensemble de la population mais aussi, plus spécifiquement, l'inclusion sociale des personnes vulnérables.

Dans une société où les valeurs, l'éthique peuvent être confuses, malmené par les tourbillons médiatiques et les réponses court-termistes à l'emporte-pièce, il est primordial de remettre de la réflexion, de la discussion, de la fraternité, de l'entraide, de la solidarité au plus près de nos territoires, tout en appliquant une démocratie participative, inclusive, créative et joyeuse.

Je rappelle que la mairie n'a jamais subventionné l'accueil maternel alors qu'elle s'y était engagée.

Si on déduit les aides de la caf versées directement à la mairie les subventions nettes sont passées de 44 340 € en 2011 à 35 483 € en 2015, depuis elles n'ont jamais évolué. Alors que le budget global a augmenté de plus de 40% en 10 ans. La subvention de la commune est passée de 13% à 8%

Et si le nombre d'enfant accueillis a pu baisser, la baisse des charges n'est pas proportionnelle.

Julie Champagne, Mickaël Baraffe, Philippe Glorieux